

En préambule, nous tenons à exprimer notre vive préoccupation sur ce dossier, qui plombe la Corse depuis des années, en amputant le pouvoir d'achat des Corses, très souvent sans alternatives du fait de notre géographie et de l'absence de transport en commun dans beaucoup de régions. C'est donc une « double peine » que nous subissons au quotidien.

C'est aussi le reflet de l'absence de transparence sur l'utilisation des fonds publics, puisqu'il y a défiscalisation, et sur la prédation de la Corse par certains groupes financiers.

Nous exprimons aussi notre vif désaccord avec la récente réponse du Ministre Bruno Lemaire, qui élude le cœur du problème, pourtant parfaitement identifié par l'Autorité de la concurrence, en proposant l'approvisionnement en bio carburants.

Nous sommes très opposés aux « biocarburants », qui n'ont de bio que le nom ; leur production mobilise des terres agricoles fertiles, avec souvent l'utilisation massive de pesticides ; ce détournement de terres qui pourraient servir à la souveraineté alimentaire de l'Europe contribue aussi à la mondialisation de l'agriculture, avec ses conséquences en chaîne sur les dérèglements climatiques ; ces carburants émettent aussi beaucoup de particules polluantes. Ce n'est donc pas une solution responsable.

Le Ministre fait aussi l'impasse sur la difficulté technique de sa mise en place.

La solution de fond passe par les transports en commun, et vous trouverez nos propositions dans notre programme.

Cependant, le changement de modèle sera progressif, et le problème reste entier pour l'instant.

1. Dans son avis l'autorité de la concurrence pointe une situation de monopole au niveau de l'approvisionnement et du stockage. Êtes-vous favorable à la mise en œuvre d'une régulation des prix prévue par l'article L410-2 du code du commerce ? Si vous accédez aux responsabilités, comment comptez-vous agir pour qu'elle soit mise en œuvre ?

Nous y sommes favorables, car il y a bien monopole. Il faut reprendre la discussion avec le gouvernement.

Le différentiel de TVA doit être appliqué, par voie d'autorité.

2. Dans le cadre du contrôle des concentrations, seules sont soumises à l'examen de l'Autorité de la concurrence, les opérations dépassant une certaine taille. Cela n'a pas été le cas, en 2010, quand le groupe Rubis a racheté les parts du groupe ESSO dans les dépôts pétroliers de la Corse (DPLC). Ce qui lui a permis d'en devenir actionnaire majoritaire. Ni en 2017, pour l'acquisition des parts de BP qui lui a permis de porter sa participation à 75 % dans DPLC. Êtes-vous favorable à l'abaissement des seuils de contrôlabilité en Corse pour permettre à l'Autorité de la concurrence d'examiner des opérations qui échapperaient à son contrôle ?

Tout à fait, et pour l'ensemble de dossiers similaires (Continuité territoriale maritime). Nous souhaitons la plus grande transparence et l'obligation de publication des comptes des entreprises assurant un « service public », dès qu'elles bénéficient d'aides publiques directes ou indirectes, au premier centime.

3. Pensez-vous qu'il soit judicieux que les pouvoirs publics rentrent dans le capital d'entreprises qui gèrent des « infrastructures essentielles » comme les dépôts pétroliers de la Corse? Pourquoi?

Nous sommes pour la gestion publique des « biens communs » ; l'énergie en fait partie. La forme de la participation doit être réfléchie et étudiée par l'Assemblée de Corse.

4. Il est évoqué un observatoire des prix intégré à la collectivité de Corse. Nous pensons qu'il serait plus judicieux de mettre en place un observatoire indépendant pour suivre les prix mais également les marges et les revenus comme dans les outre-mer (articles L910-1 A à L910-1 J du code du commerce). Qu'en pensez-vous?

Élargir le champ de compétences de cet observatoire serait effectivement très intéressant, toujours dans le souci d'un maximum de transparence (voir notre programme, partie 5).

5. Même si l'écart avec le continent diminue, les prix des carburants resteront élevés en raison de la tendance haussière du prix du baril. Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour proposer aux usagers insulaires des solutions alternatives à la voiture pour leurs déplacements?

Notre objectif est que chaque Corse dispose d'une solution de transport en commun à moins de 10 minutes de chez lui : train, bus, tram, bateau, etc. Le train doit arriver au plus vite en plaine, et un programme lancé pour qu'il fasse le tour de la Corse (fonds européens). Nous souhaitons aussi le développement massif de pistes cyclables sécurisées, et l'organisation du partage des véhicules.

6. Un certain nombre de constats dressés par l'Autorité de la concurrence, dans son avis, semblent rentrer dans le cadre des actions prohibées par l'article L420-1 du code du commerce. Si vous êtes élus, saisissez-vous l'Autorité de la concurrence pour qu'elle enquête sur d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles?

La Collectivité de Corse est garante des intérêts collectifs de la Corse; c'est donc son devoir d'aller en justice sur ce point.

7. La cherté des carburants en Corse remonte à 1985 (année de la dérégulation). En 1986 ce sont des associations de consommateurs (Haute-Corse et Corse-du-Sud) qui avaient saisi l'Autorité de la Concurrence (de lourdes sanctions avaient été prononcées). Depuis 2018, notre collectif s'est saisi de cette problématique. On doit également évoquer les « gilets jaunes » dont le prix des carburants a été l'élément déclencheur de leur mobilisation. Comment expliquez-vous que l'assemblée de Corse n'ait jamais été à l'initiative, depuis 1985, pour régler un problème qui impacte pourtant notre île socialement et économiquement en réduisant le pouvoir d'achat de ses habitants?

Que changerez-vous?

Il n'est pas exact de dire que l'Assemblée de Corse ne s'est pas saisie du problème. Plusieurs études et rapports ont été réalisés, et le groupe politique auquel j'appartenais en 2012 a déposé une motion pour demander la réfaction de la pénalité liée à l'absence d'incorporation de biocarburants (7 %). Motion votée à l'unanimité, non suivie d'effet. Cette piste reste toujours d'actualité.

Un rapport a aussi été approuvé par l'AC en 2019.

Dans ce dossier, la responsabilité des gouvernements successifs est très importante: absence totale de prise en compte du poids sur le pouvoir d'achat des Corses.